

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES MARCHE NOCTURNE DE NARBONNE PLAGE

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public en vue d'une exploitation économique

Objet :

La Ville de Narbonne souhaite organiser un marché nocturne pour sa station balnéaire de Narbonne Plage afin de dynamiser son image de marque auprès de la population estivale et de la population résidente à l'année.

Contexte :

La Ville met à disposition 25 emplacements sans véhicules, de 4 ml en front de mer de 20h à 00h du Mardi au Dimanche du 01 juillet au 31 août 2022.

Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

Les emplacements nus seront mis à disposition sur le Front de Mer.

L'appel à candidatures est ouvert aux artisans, créateurs, artistes et commerçants non sédentaires non alimentaires.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation. Un branchement électrique est mis à disposition.

Le tarif est de 600€ la saison.

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours d'année 2022.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.

Dépôt de la candidature :

Date de retrait des dossiers : **3 Janvier 2022** ⇒ **29 Avril 2022**

Date de dépôt des dossiers : **3 Janvier 2022** ⇒ **6 Mai 2022**

Date d'attribution : **16 Mai 2022**

La candidature est à déposer auprès du service :

**Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales
Place de l'Hôtel de Ville CS 80823
11785 NARBONNE CEDEX**

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'originalité des produits et leur authenticité
- La présentation soignée
- L'expérience et les références professionnelles

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Pour conserver l'attractivité du Marché nocturne et maintenir son niveau de fréquentation, la Commission se réserve le droit :

- de limiter le nombre d'exposants par spécialités,
- renouveler un certain nombre d'exposants chaque année.